

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 12/03/2019**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (11) : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER, Adjoint au Maire, Etienne ANTONOT, Jean-Marie BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Laetitia ORTSCHITT, Antoine SUTTER, Grégory ZUNQUIN, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté (1) : Christian BUTSCHA.

Absent non excusé :/

Ont donné procuration (3) : Jean-Baptiste MEYER, qui a donné procuration à Etienne ANTONOT. Myriam WENDLING qui a donné procuration à Carole TALLEUX. Alexandra STEMMELIN, qui a donné procuration à Joseph CARNEMOLLA.

Est désignée secrétaire de séance, Laetitia ORTSCHITT, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2019.
2. Approbation du compte de gestion « eau & assainissement » de l'exercice 2018.
3. Approbation du compte administratif « eau & assainissement » de l'exercice 2018 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
4. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2018.
5. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2018 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
6. Motion relative à la décision de l'Etat concernant le site STOCAMINE.
7. Délégation au Maire pour les demandes d'aide sociale et secours d'urgence.
8. Exploitation de la Licence IV – mise en place de la régie des recettes.
9. Convention pour la création d'un service informatique mutualisé.
10. Convention de mutualisation chapiteau et remorque.
11. Documents d'urbanisme & Droit de préemption urbain.
12. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2019.

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2019 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Approbation du compte de gestion « eau & assainissement » de l'exercice 2018.

Après en avoir pris connaissance, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « eau et assainissement » de l'exercice 2018, dressé par M. le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Mulhouse Couronne.

3. Approbation du compte administratif « eau & assainissement » de l'exercice 2018 et affectation de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Clément URICHER, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif « eau/assainissement » de l'exercice 2018 dressé par M. Armand LE GAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	98 743,29 €	Dépenses	33 449,04 €
Recettes	131 076,52 €	Recettes	80 565,92 €
Excédent de fonctionnement	32 333,23 €	Excédent d'investissement	47 116,88 €
Excédent global	79 450,11 €		

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• Affectation de l'excédent d'exploitation « eau/assainissement » de l'exercice 2018 :

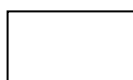
Après avoir entendu le compte administratif approuvé ci-dessus, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 32 333,33 € et un excédent d'investissement de 47 116,88 €, décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** zéro € de l'excédent d'exploitation dégagé au 31/12/2018 au financement de la section d'investissement du budget eau & assainissement 2019 ; donc laisser la totalité des 32 333,32 € au 002 la section de fonctionnement dudit budget.

4. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2018.

Après en avoir pris connaissance, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « principal » de l'exercice 2018, dressé par M. le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Mulhouse Couronne.



5. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2018 et affectation de l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Clément URICHER, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif « principal » de l'exercice 2018 dressé par M. Armand LE GAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent, à l'unanimité,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	698 063,44 €	Dépenses	426 777,38 €
Recettes	1 064 230,52 €	Recettes	390 823,57 €
Excédent de fonctionnement	366 167,08 €	Déficit d'investissement	- 35 953,81 €
Excédent global	330 213,27 €		

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• Affectation de l'excédent d'exploitation du compte administratif « principal » de l'exercice 2018

Après avoir entendu le compte administratif approuvé ci-dessus, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 366 167,08 € et un excédent d'investissement de 0 €, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** 300 000,00 € de l'excédent d'exploitation dégagé au 31/12/2018 au financement de la section d'investissement du budget primitif « principal » 2019, et laisser 66 167,08 € au 002 la section de fonctionnement dudit budget.

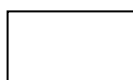
6. Motion relative à la décision de l'Etat concernant le site STOCAMINE.

Il y a 16 ans, il était mis fin à une longue période de stockage des déchets dangereux dans le sous-sol haut-rhinois sur le site de Stocamine.

Cet arrêt marqua une prise de conscience collective qui fut prolongée par de nombreuses études, d'une enquête publique, de recours contentieux, mais aussi d'une inquiétude réelle des habitants, des associations et des élus locaux.

C'est dans ce contexte que l'annonce de l'enfouissement définitif des déchets, suite à la décision du Ministre de la Transition Ecologique et solidaire, François de Rugy, est non seulement très surprenante sur la forme mais surtout inacceptable sur le fond.

Cette décision soudaine est d'autant plus incompréhensible que dans le projet post-Fessenheim, co-porté par l'Etat et les Collectivités locales, l'ambition est de faire du Haut-Rhin un territoire pilote en matière de développement durable et d'énergie positive, ambition qui ne pourrait pas se construire sur un sol pollué.



Aussi le Conseil Municipal de Petit-Landau :

- **REGRETTE** vivement cette décision qui va à l'encontre de toute logique environnementale et notamment de l'avenir de la nappe phréatique alsacienne, des attentes des populations et des acteurs locaux,
- **S'INDIGNE** de l'atteinte faite à l'encontre de l'indépendance de la justice qui ne s'est pas encore prononcée, notamment sur le recours de la Région Grand Est,
- **S'OPPOSE** à cette décision qui menace l'écosystème alsacien en faisant fi de la faisabilité du déstockage,
- **RÉAFFIRME** sa demande de déstockage total des déchets dangereux sur le site de Stocamine notamment au vu de l'envolement des galeries qui pourrait entraîner par la suite la pollution de la nappe phréatique d'Alsace.

La motion ci-dessus est votée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

7. Délégation au Maire pour les demandes d'aide sociale et secours d'urgence.

Par délibération du 6 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé la suppression du budget annexe du CCAS.

Cette suppression n'empêche en rien la commune de poursuivre son action dans le domaine de l'aide en faveur des personnes et des familles en difficulté, notamment via la commission « Aide sociale, emploi-formation, relations intergénérationnelles ».

Il est rappelé que toute demande d'aide financière (bon alimentaire, prise en charge ponctuelle de factures ...) n'est délivrée qu'après examen individuel de chaque cas par l'assistante sociale du centre médico-social de Rixheim, vers qui les personnes en difficulté sont systématiquement orientées pour évaluer leur situation et leurs besoins.

Néanmoins et afin de permettre d'agir le plus rapidement possible, le Conseil Municipal peut autoriser M. le Maire à prendre en charge financièrement certaines dépenses relatives à l'aide sociale en définissant une valeur maximale annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire, après avis et sur proposition de l'assistante sociale de secteur de Rixheim, à régler les dépenses relevant de l'aide sociale (bons alimentaires, prise en charge ponctuelle de factures ...) dans la limite de 1 000,00 € (mille euros) pour l'année 2019.

M. le Maire rendra compte de l'emploi de ce crédit après chaque utilisation lors des réunions du Conseil Municipal suivant les aides.

8. Exploitation de la Licence IV – mise en place de la régie des recettes.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis la dernière licence IV du village.

L'ouverture obligatoire (8 jours consécutifs obligatoires tous les 3 ans) du débit de boissons provisoire accompagnant cette acquisition aura lieu du samedi 30 mars au samedi 6 avril inclus.

Les horaires d'ouverture du débit au rez-de-chaussée de la Maison Villageoise seront :

samedi 30 mars: de 18h00 à 22 h 30

Mercredi 03 avril : de 18h30 à 21h30

dimanche 31 mars: de 10h30 à 12h30

Jeudi 04 avril : de 18h30 à 21h30

Lundi 1^{er} avril: de 18h30 à 21h30

Vendredi 05 avril : de 18h30 à 21h30

Mardi 02 avril : de 18h30 à 21h30

Samedi 06 avril: de 18h00 à 22h30

A cette occasion, différentes boissons seront proposées au public, à savoir :

Coca-cola - Jus de fruit - eau : 2.00 €

Bière pression (25 cl) : 2,50 €



Amer bière (25 cl) : 3.00 €	Alcool blanc, cognac (2 cl) : 4.00 €
Vin rouge le verre (10 cl) : 2.00 €	Martini, Suze : (4 cl) : 2.50 €
Vin rouge la bouteille (75 cl) : 10.00 €	Ricard (2 cl) : 2.00 €
Vin blanc le verre (10 cl) : 2.00 €	Whisky (4 cl) : 3.00 €
Vin blanc la bouteille (75 cl) : 10.00 €	Café – thé – tisane : 1.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les horaires d'ouverture et les tarifs des boissons tels que proposés ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire de mettre en place la régie des recettes ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document et acte y afférent.

9. Convention pour la création d'un service informatique mutualisé.

M. le Maire rappelle que l'intérêt communautaire a été redéfini par le Conseil d'Agglomération suite à la fusion entre M2A et la CCPFRS en 2017.

Un informaticien mutualisé avait été embauché par la CCPFRS. Le technicien était mis à la disposition de la CCPFRS et des six communes membres.

M2A n'ayant pas souhaité conserver la compétence, celle-ci a donc été restituée aux communes, moyennant le versement d'ACTP correspondant aux frais (salaire, véhicule ...) liés à l'emploi du technicien.

Le technicien est à présent employé, et par conséquent rémunéré, par la commune de Hombourg, qui percevra l'intégralité des ACTP. Les surcoûts à venir liés à la carrière (avancement d'échelon) et aux fonctions du technicien seront répartis entre les 5 communes qui ont souhaité mutualiser le service.

La Commune de Hombourg propose une convention de création d'un service informatique mutualisé portant mise à disposition de personnel pour formaliser l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de création d'un service informatique mutualisé portant mise à disposition de personnel ;
- **CHARGE** M. le Maire de la signature de la convention et de tout document afférent ;
- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution des conditions, notamment financières, de la convention.

10. Convention de mutualisation chapiteau et remorque.

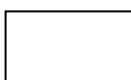
M. le Maire informe que la M2A a souhaité se séparer du chapiteau qui avait été acquis par la CCPFRS. Ce chapiteau est utilisé par des associations lors de diverses manifestations publiques. L'équipement a ainsi été rétrocédé administrativement à la Commune de Niffer. Trois autres communes (Chalampé, Hombourg et Niffer) ont manifesté le souhait de pouvoir utiliser l'équipement pour elles-mêmes mais également pour les associations ayant leurs sièges dans les communes concernées.

Les frais inhérents (entretien, réparations courante, vérifications réglementaires ...) seront répartis à part égales entre les communes.

M. le Maire informe qu'un règlement interne sera proposé aux associations et structures souhaitant louer l'équipement.

Toute demande devra impérativement transiter par la Mairie de Petit-Landau, qui fera le lien avec Niffer.

Pour des questions de sécurité et de responsabilité le transport, le montage et le démontage sera effectué en présence de deux membres du service technique communal qui ont été formés à ces



tâches. Ils seront assistés par deux membres de l'association concernée qui seront nommés en même temps que la demande de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de mutualisation chapiteau et remorque ;
- **CHARGE M.** le Maire de la signature de la convention et de tout document afférent.

11. Documents d'urbanisme & Droit de préemption urbain.

M. le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Me WALD & LODOVICHETTI, notaire à Huningue, parcelle rue des Champs.

Me KLEIN Christine, notaire à Sierentz, parcelle impasse du ruisseau.

Me DE CIAN, notaire à Mulhouse, maison d'habitation 1 rue de l'Ecole.

Certificat d'urbanisme

Me TRESCH THUET, notaire à Mulhouse, terrain agricole Alte Stockete.

Me TRESCH THUET, notaire à Mulhouse, terrain agricole Kohlmatten.

Me TRESCH THUET, notaire à Mulhouse, terrain agricole Giessmatten.

Me TRESCH THUET, notaire à Mulhouse, terrain agricole Heisslaender.

Me TRESCH THUET, notaire à Mulhouse, terrain agricole Aufeld.

Me TRESCH THUET, notaire à Mulhouse, terrain agricole Aufeld.

Déclaration préalable de travaux.

BILGER Daniel, 4 rue des Vergers, piscine.

Permis de construire :

PIRETTI Valentin / SEGUI Elena, 32 rue de l'Eglise, agrandissement maison + garage.

Permis de démolir :

FLANDRE Arnaud, 4 rue du Moulin, démolition partielle d'une grange.

12. Divers.

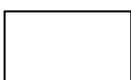
Mardi dernier la réunion publique d'information de ROSACE a été un plein succès. La commercialisation du réseau fibre optique est à présent ouverte. Attention aux démarchages abusifs, que ce soit en personne physique, par téléphone et par courriel. M. le Maire rappelle que la liste des opérateurs agréés par ROSACE figure sur le site www.rosace.fr.

L'orgue de l'église paroissiale a besoin de lourds travaux de restauration.

Toutes les ampoules de l'éclairage public de Petit-Landau sont à présent en LED.

Le tri sélectif en porte à porte (« bac jaune ») va être mis en place à moyenne échéance par M2A. Les conteneurs enterrés et les conteneurs à verre seront maintenus.

Jean Marie BUTSCHA signale à nouveau des « rodéos urbains » de véhicules. Stéphane ESSLINGER déplore également la situation de jeunes qui ne respectent pas le code de la route.



Jean-Marc GINDER informe que les conduites d'eau potable et d'assainissement collectif ont été posés pour les constructions en cours rue des Vosges. Reste le déplacement du coffret électrique sur les parcelles acquises par la commune.

Quelques interventions du service technique sur les toitures (église, STEP) suite au fort coup de vent de ce weekend. Un problème récurrent à l'église : les fientes de pigeon bouchent régulièrement les gouttières et provoquent des infiltrations.

Stéphane ESSLINGER s'interroge sur le nombre d'enfants inscrits en petite section pour la rentrée 2019-2020. Deux enfants sont officiellement inscrits.

Carole TALLEUX se réjouit du succès de la cavalcade mais déplore le fait d'avoir été la seule représentante du Conseil Municipal pour assurer l'organisation.

Le 11 avril se tiendra la traditionnelle rencontre des séniors de Petit-Landau et Bad Bellingen.

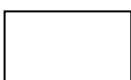
Clément URICHER s'est rendu à la réunion intercommunale de surveillance de la délinquance. Il informe notamment que des subventions pour la mise en place de caméras de vidéosurveillance sont possibles (Hombourg, Niffer, Bantzenheim et Habsheim en ont par exemple fait la demande). Il a également participé à une réunion à propos de la Zone de Protection Spéciale de la forêt de la Hardt. Les épicéas sont en train de dépérir à cause d'un champignon. L'ONF souhaite augmenter la période pour couper les arbres. Or, cela posera des problèmes pour la nidification des rapaces. Il déplore l'apparent manque de coordination entre les différents services et regrette le manque de dialogue avec les spécialistes, ainsi la vision trop commerciale de l'exploitation de la forêt.

L'opération « Haut-Rhin propre » aura lieu le samedi 23 mars. Rendez-vous à 8h30 place Rapp.

Dans le cadre du jumelage entre le Haut-Rhin et les Landes, la délégation de landais viendra du 22 au 27 août. Etienne ANTONOT demande le nombre de lits à picots à récupérer. 40 serait suffisant.

Soirée Irish le 23 mars organisée par l'Association Y A D'LA JOIE.

La séance est levée à 20h45.

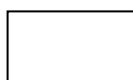


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 12/02/2019**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2019.
2. Approbation du compte de gestion « eau & assainissement » de l'exercice 2018.
3. Approbation du compte administratif « eau & assainissement » de l'exercice 2018 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
4. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2018.
5. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2018 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
6. Motion relative à la décision de l'Etat concernant le site STOCAMINE.
7. Délégation au Maire pour les demandes d'aide sociale et secours d'urgence.
8. Exploitation de la Licence IV – mise en place de la régie des recettes.
9. Convention pour la création d'un service informatique mutualisé.
10. Convention de mutualisation chapiteau et remorque.
11. Documents d'urbanisme & Droit de préemption urbain.
12. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint		
GINDER Jean-Marc	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal	Procuration à Etienne ANTONOT	
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale	Procuration à Carole TALLEUX	
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		



SUTTER Antoine	Conseiller municipal		
ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale	Procuration à Joseph CARNEMOLLA	
BUTSCHA Christian	Conseiller municipal	Absent Excusé	
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal		

